

Le chef de collectivité des Babuyu à la tête de la zone de Kabambare

Après une tournée officielle d'environ 40 jours et effectuée vers fin '92 à l'intérieur de sa région, le gouverneur du Maniema, Me Omari Lea Sisi a suspendu pour une durée indéterminée le commissaire de zone de Kabambare, M. Tito. A qui il est reproché de ne s'être jamais rendu au chef-lieu de sa juridiction depuis son titularisation à la tête de cette zone. Ancien commissaire de zone urbaine de Mikelenge à Kindu, M. Tito avait été rétrogradé pour exercer les fonctions de commissaire de zone assistant résident à Wema. En zone de Kabambare avec un œil sur la cité minière de Sarambala. C'est ainsi que M. Tito réhabilité commissaire de zone titulaire, ne veut plus quitter Wema.

pour rejoindre le chef-lieu de la juridiction. Selon certains membres de la suite du gouverneur Omari, ce cadre territorial serait à la base de laisser-aller dans plusieurs collectivités de la zone de Kabambare.

Dans la zone de Kasongo, le gouverneur Omari a suspendu aussi pour une durée indéterminée le chef de la collectivité secteur de Babuyu, M. Mawazo, pour l'appeler à exercer les fonctions de commissaire de zone intermédiaire de Kabambare. Cette dernière juridiction rurale compte cependant 3 commissaires de zone assistant et un chef de bureau nommé (sic).

Kassa Malonga

Certificat d'enregistrement

N° 2542/91

Marque de fabrique, de commerce, ou de service. Aujourd'hui le deuxième du mois de mai Mil neuf cent quatre-vingt onze à quatorze heures vingt-cinq minutes à la requête de la Société dite : Burundi Tobacco Company (B.T.C.) B.P. 1.766 Bukumbura, en République du Burundi représentée par cabinet Cobak B.P. 11.431 Kinshasa République du Zaïre suivant Pouvoir d'annexé. Il est déposé en République du Zaïre, au Ministère de l'Economie et Industrie conformément à la Loi n° 82-001 du 7 janvier 1982 et à l'Ordonnance n° 89-184 du 03 août 1989.

P) Un modèle en triple exemplaire de la marque ci-après : laquelle marque la Société déposante déclare adopter pour être apposée sur "Tabac manufacture". Cette marque représente : la dénomination "Elite". Elle est employée dans les dimensions du modèle déposé ou dans toutes autres facultatives ; elle s'applique à plat, en creux et/ou en relief.

2) Un cliché de la dite marque. Lequel dépôt est fait contre versement de la taxe de zaires dix neuf mille.

Donné à Kinshasa, le 14/01/1993.

Le Secrétaire général du Ministère de l'Economie et Industrie
MIDESO - wa - NAKAZIBA
Le dépositaire.

N.B. : Ce certificat d'enregistrement annule, par la lettre n° CABMEICE/202/92 du ministre de l'Economie, Industrie et Commerce Extérieur, M. Fernand Tala Ngidi, le procès-verbal de dépôt n° NP49/INT/92 octroyé à la B.A.T. pour la marque Elite.

RJP/0366/93

Le gouverneur Omari est-il mouvancier ?

Il donne des précisions à la presse locale

Deux jours avant la fête de Noël 1992, le gouverneur du Maniema, maître Omari Lea Sisi s'est entretenu avec les responsables des maisons de presse installées à Kindu.

Au cours de cet entretien, maître Omari a répondu, avec aisance, aux différentes questions posées par les journalistes. Il a brossé grosso modo la situation socio-économique et politique de sa région, en proie à la crise économique. Au départ, le n°1 du Maniema a stigmatisé les rumeurs que certaines langues méchantes font circuler à Kindu dans le but de distraire et soulever la population en cette période difficile. Il a ensuite lancé un appel pathétique aux habitants de sa juridiction à s'unir pour construire le Maniema au lieu de s'embarquer à bord du bateau comble d'ivre des rumeurs.

Du côté social, le gouverneur Omari s'est indigné de manque de conscience professionnelle de la plupart des médecins qui travaillent au Maniema. Qui, au lieu de travailler pour soigner la population malade, s'adonnent aux exploitations plus lucratives. Il a cité les cas de détournements des médicaments que l'Unicef envoie dans des formations médicales de la région.

A cause des comportements inciviques de ces toubibis, a poursuivi notre interlocuteur, les cas de mortalités sont très nombreux au Maniema. Il a par ailleurs révélé que l'Unicef qui a suivi avec amertume ces actes, a voulu suspendre son assistance au Maniema en fermant son antenne de Kindu. Pour éviter la pire qui devrait se produire après, le

gouverneur s'est personnellement rendu à Bukavu où il a rencontré M. Barry, chef de sous-bureau de l'Unicef au Kivu, pour qu'il revienne sur sa décision.

Etant compris dans ses démarches à Bukavu, Me Omari a promis des sanctions sévères à l'endroit de ceux qui se complairaient dans les détournements des produits pharmaceutiques et surtout ceux qui, étant fonctionnaires de l'Etat, travaillent ou ont ouvert des cabinets privés.

Parlant de l'économie, le gouverneur Omari a regretté la situation politique de l'heure qui fait que le Maniema soit de plus en plus enclavé. Malgré cette situation qui ne va pas durer longtemps, il a demandé à la population de continuer à produire.

Cependant, il a dénoncé les actes de détournements des deniers publics auxquels s'adonnent ses collaborateurs chargés de générer les recettes de l'Etat. Et de citer notamment le cas du conservateur des titres fonciers, M. Basila et son comptable Oembe qui ont détourné plus de 2 milliards de zaires. Ces recettes, enchaîne-t-il, prennent une autre voie au détriment du développement de la région. Me Omari a aussi cité le cas de la division régionale des transports et communications remplie des "vautours toujours de retour". Cependant, tous les agents sous-contrats de cette division qui travaillent à l'intérieur de la région ont été félicités par le gouverneur. Pour raison d'inefficacité, le gouverneur Omari a déclaré à la presse qu'il vient de décider de la suppression du bureau du district de

la société nationale d'électricité (SNEL) à Kindu. Il confiera, a-t-il indiqué, les activités et tout le matériel de cette société (sic) à la direction régionale de la Regideso qui lui paraît très opérationnelle.

En ce qui concerne la politique en général, notre interlocuteur a précisé qu'en tant qu'homme, il a son penchant politique. Mais, en tant que gouverneur, il se considère neutre. Et à ce titre, il peut assister matériellement n'importe quelle tendance politique qui lui présenterait ses besoins.

Pour asseoir cette déclaration, il a cité les cas des membres de l'Udps, de l'Udi et du Mpr à qui il aurait remis un peu d'argent pour prendre un verre ensemble lors de sa tournée à l'intérieur de sa région, comme pour manifester son souci de voir tous les fils et filles du Maniema en réconciliation. Il a conclu cet entretien en déclarant qu'il venait de signer une décision remettant M. Kayumba, directeur régional de l'Onpiz au Maniema, à la disposition de la délégation générale de l'Onpiz à Kinshasa pour qu'il soit muté ailleurs. M. Omari a réfuté les affirmations de ce cadre de l'Onpiz qui aurait propagé les bruits selon lesquels le gouverneur de région distribuait les billets de 5.000.000 Z aux enfants à l'issue d'une messe célébrée en la cathédrale de Kindu. Et qu'il l'aurait traité de "mouvancier" ayant échoué dans ses démarches d'obliger machiavéliquement les fonctionnaires de l'Etat de toucher leurs salaires en maudites coupures de 5.000.000 Z.

Kassa Malonga Bruno

Quelle politique sociale à la Sominki ?

Plusieurs voix continuent à s'élever pour condamner l'absence de politique sociale à la SOMINKI et surtout le peu d'intérêt que cette société accorderait au développement des zones où elle est installée. Même à la CNS, la société civile du Maniema a haussé le ton, suivie en cela par un groupe de ressortissants des zones Lega, réunis au sein de la mutuelle Lueu. Ils reprochent à la SOMINKI l'abandon de certains gisements non épuisés (entraînant par ce fait le chômage et la destruction des infrastructures) ; l'utilisation de l'énergie disponible au strict besoin de la société, malgré la puissance installée de quelques centrales hydroélectriques, celles-ci ne bénéficient pas à la population ; le manque d'entretien des voies de communication. L'absence de politique sociale de la SOMINKI est surtout condamnée à cause des salaires médiocres alloués aux travailleurs nationaux. La SOMINKI est aussi accusée de n'avoir jamais construit une école dans le secteur du Bulega, pas un seul hôpital, pas un seul camp pour ses travailleurs. La Société a, au contraire, entrepris de détruire toutes les infrastructures héritées de ses prédécesseurs MGL, Symétain, etc.

Il est vrai qu'il serait abusif d'établir une comparaison entre la SOMINKI, la GECAMINES et la MIBA. C'est l'erreur que commettent justement les ressortissants du Sud-Kivu et du Maniema que la SOMINKI peut jouer le même rôle-moteur du développement que celui joué par ces deux autres

sociétés minières, respectivement au Shaba et au Kasai. Et même qu'à la CNS, la GECAMINES et la MIBA n'ont pas échappé à la même critique de la part des délégués des deux régions précitées. Pour dire qu'une entreprise, quelles que soient ses capacités, ne peut se substituer à l'Etat, à qui incombe en premier lieu le devoir de promouvoir le développement socio-économique du pays. Le rôle des sociétés comme la SOMINKI ne pouvant être que complémentaire.

Or, dans l'imaginaire des autochtones, l'importance socio-économique de la SOMINKI est telle que dans le contexte réduit du Maniema, cette entreprise est perçue comme pouvant jouer un rôle moteur exclusif dans le développement de ces zones. Ces autochtones n'ont pas tellement tort, car la SOMINKI est tellement incontournable dans ces zones que, si elle venait à disparaître du jour au lendemain, le Maniema, plus que le Sud-Kivu, en subirait le contre-coup. Evidemment, la crise actuelle du cours de l'étain se ressent durement sur la SOMINKI. Ce qui semble échapper aux personnes qui s'attaquent à la SOMINKI, qu'elles comparent abusivement aux sociétés qui exerçaient sur le même terrain, mais à l'époque des vaches grasses.

Cette conjoncture n'est pas d'ailleurs étrangère à certaines erreurs commises vers les années 1970 par la SOMINKI, consistant à détruire des camps abandonnés. Depuis, la SOMINKI a

adopté la politique d'affecter ses anciens bâtiments à des activités d'intérêt public de l'Etat ou des confessions religieuses. La dernière cession en date, et qui témoigne du souci de la SOMINKI de jouer les premiers rôles dans l'épanouissement intellectuel des populations, est celle que compte faire la SOMINKI au profit de l'Université du Lualaba en création.

La fondation SOMINKI

La Fondation - Sominki a pour objet l'amélioration du bien-être matériel et moral des travailleurs de la Sominki et les familles. Cette action est étendue aux populations résidant dans les régions où la Société a encore des activités. Les ressources de la Fondation sont constituées principalement par des dotations de Sominki.

Depuis la crise de l'étain en octobre 1985, les activités de la Fondation-Sominki ont sensiblement diminué, la Sominki qui pourvoit les fonds étant en difficultés économiques. Ainsi, les foyers sociaux ont été regroupés autour de Kalima, de Puri, de Lulingu et de Kamituga. Les activités piscicoles de Biamengo, à 6 kilomètres de Kalima, fonctionnent au ralenti.

La Fondation finance également, dans la mesure de ses moyens actuels, toutes institutions poursuivant des buts similaires et leur prête concours et assistance. C'est dans ce cadre qu'elle collabore avec la C.E.E. dans le projet de pépinière de noix palmistes à Kalima, dans l'encadrement des paysans pour

les cultures maraîchères (LINDAF), dans la formation des animateurs ruraux (ADECOZA)... Elle s'associe également aux congrégations religieuses rurales à Lulingu et à Kalima pour la formation des jeunes dans la menuiserie et la vannerie.

De l'énergie électrique

La SOMINKI est également accusée de ne pas s'occuper de l'électrification de la ville de Kindu et d'autres centres. Cet état de choses ne manque pas d'intriguer quand on tient compte des potentialités en énergie hydro-électrique dont regorgent les zones occupées par la SOMINKI ; et surtout de l'existence des infrastructures appropriées. Il s'agit ici des centrales de Lutshurukuru à Kalima (4.800 Kw), de Ambwe à Kailo (1.600 Kw) et de Kunda à Kampene (500 kw). En ce qui concerne particulièrement la ville de Kindu, il s'avère techniquement impossible de raccorder celle-ci à ces centrales, à moins de vouloir asphyxier les activités de la SOMINKI à Kalima et Kailo.

Par contre, peut être envisagé, le raccordement de la ville de Kindu à la centrale de Kunda à Kampene. En effet, lorsque le centre minier de Kampene fut fermé, en 1982, la Sominki a mis à la disposition de la SNEL la centrale hydro-électrique de Kampene par sa lettre n° SAK/7/01493/TMKM du 22 février 1983. Cette centrale devrait alors servir à l'électrification de la ville de Kindu tel que l'avait repris le Bulletin de l'AZAP du 1er mars 1983.

L'état des lieux fait récemment vers le dernier trimestre de l'année 1992 témoigne que cet outil est encore récupérable moyennant quelques travaux. Mais plus les jours passent, plus il sera difficile de rendre cette centrale opérationnelle. Il pourrait notamment se poser des problèmes de génie civil à cause des travaux qu'effectuent des exploitants artisanaux de l'or dans le bassin du barrage de la centrale à proximité des murs de soutènement.

La SOMIMA : une escroquerie ?

Les délégués du Maniema à la CNS ont aussi fustigé la création de la SOMIMA, que la SOMINKI aurait créée en vue de se dérober à certaines charges administratives. Pour sa part, la SOMINKI soutient que cette initiative est née suite aux difficultés des cours de l'étain. Ce qui l'a poussé à s'intéresser aux gisements d'or dans le Sud du Maniema et à Twangiza, non loin de Bukavu. Elle a aussi intéressé des partenaires canadiens, à la suite de quoi une convention sera signée avec le Gouvernement en 1990. C'était la naissance de la SOMIMA. Cette société éprouve actuellement des difficultés de fonctionner à la suite du nombre de plus en plus croissant des exploitants artisanaux qui effraient les partenaires chaque fois qu'ils se rendent à Namoya, sans oublier les soubresauts politiques que traverse le pays depuis plus de deux ans.